

# AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE  
M.R.C NICOLE-YAMASKA

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général / greffier trésorier de la Municipalité de Sainte-Perpétue que lors de sa séance ordinaire, tenue le 14 juillet 2025, le Conseil municipal a adopté une résolution à l'effet que la séance du conseil suivante est devancée :

-Séance du 13 octobre devancée au 1<sup>er</sup> octobre 2025

Le lieu et l'heure des séances du conseil demeurent les mêmes.

DONNÉ à Sainte-Perpétue, ce seizième jour de juillet deux mille vingt-cinq.



**GUY DUPUIS**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRESORIER PAR INTÉRIM